



BOXE CANADA

QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES

PROCÉDURES DE NOMINATION

Événement: Qualification olympique des Amériques

Date: 7 – 17 mai 2021

Endroit: Buenos Aires, Argentine

Date de sélection: 19 mars 2021

Publié le: 26 février 2021

Oversight: Groupe consultatif de Haute Performance de Boxe Canada

1. INTRODUCTION

Ce document souligne la qualification et les procédures de nomination mises en place par Boxe Canada afin de déterminer quels athlètes seront nommés auprès du Comité international olympique (CIO) **pour représenter le Canada à la Qualification olympique des Amériques en tant que membre de l'équipe canadienne de boxe.**

L'objectif de ce processus de nomination est d'identifier et nommer les athlètes ayant le potentiel de monter sur le podium à la Qualification olympique des Amériques.

Pour des précisions ou des questions relatives à ce document, veuillez contacter le directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada.

2. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

- a) Le directeur haute performance (DHP) est responsable du développement des procédures de nomination pour la Qualification olympique des Amériques. Le groupe consultatif de haute performance (GCHP) supervisera le développement des procédures de nomination pour la Qualification olympique des Amériques.
- b) En consultation avec les entraîneurs du centre d'entraînement de haute performance de Boxe Canada, le DHP est responsable de la mise en place des procédures. Toutes nominations relatives à l'équipe faites par le DHP seront supervisées par le GCHP et ratifiées par le directeur général de Boxe Canada afin d'assurer que le processus énoncé dans ce document est bien suivi et que celui-ci est juste et équitable pour tous les candidats.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ IDENTIFIÉS DE BOXE CANADA

Afin d'être admissible au moment de la sélection (15 mars, 2021) pour la **Qualification olympique des Amériques**, l'athlète doit :

- a) Être né entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 2002;
- b) Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection, et doit maintenir ce statut jusqu'à la fin des Jeux. À moins d'une autorisation contraire, fournie à l'avance et par écrit, l'athlète doit avoir payer toute facture en souffrance à Boxe Canada à la date de sélection;
- c) Être membre du programme haute performance (PHP) de Boxe Canada au moment de la sélection;
- d) Avoir lu, signé et retourné le contrat de l'athlète à Boxe Canada avant le 19 mars 2021;
- e) Avoir complété toutes les exigences d'antidopage applicables du CCES avant le 19 mars 2021;



BOXE CANADA

QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES PROCÉDURES DE NOMINATION

- f) Être citoyen canadien conformément à la Règle 41 de la charte olympique;
- g) Détenir un passeport canadien valide avec une date d'expiration au moins six (6) mois après la conclusion de la Qualification olympique des Amériques (17 octobre 2021);
- h) Répondre aux critères d'admissibilité du Comité international olympique pour représenter le Canada aux grandes épreuves internationales.

4. TAILLE DE L'ÉQUIPE

L'équipe de Boxe Canada comptera un maximum de 13 athlètes (catégories de poids olympiques).

5. CATÉGORIES DE POIDS ADMISSIBLES

Cette procédure de nomination s'applique aux catégories de poids olympiques suivantes:

Catégories de poids olympiques	
Hommes	Femmes
52kg	51kg
57kg	57kg
63kg	60kg
69kg	69kg
75kg	75kg
81kg	
91kg	
+91kg	

6. CRITÈRES DE NOMINATION DE BOXE CANADA

Les critères spécifiques de nomination établis ci-dessous seront en vigueur pour sélectionner les athlètes et détermineront l'ordre de sélection pour les places disponibles pour la Qualification olympique des Amériques. Ces critères font également référence au choix discrétionnaire décrit plus bas (clause 7).

CRITÈRES	
Priorité 1	Athlètes qui avaient été sélectionnés au sein de l'équipe de qualification olympique le 17 février 2020
Priorité 2	Athlètes qui sont membres du PHP 2020/21 et qui n'avaient pas été sélectionnés au sein de l'équipe de qualification olympique le 17 février 2020
Priorité 3	Choix discrétionnaire – jusqu'à un (1) homme et une (1) femme peuvent être sélectionné(s) par le DHP

7. CHOIX DISCRÉTIONNAIRE DU DHP

Le DHP peut utiliser son choix discrétionnaire pour nommer un athlète qui a des chances de remporter une médaille à la Qualification olympique des Amériques et qui a démontré un niveau de compétitivité sur la scène internationale.

Lorsqu'utilisé en priorité #3 tel que stipulé dans ce document de nomination, le choix discrétionnaire du DHP ne consiste pas à sélectionner le prochain athlète en lice. Le choix discrétionnaire du DHP (en tant que priorité #3) est appliqué lorsque des circonstances atténuantes ont empêchées un boxeur exceptionnel et réputé au niveau international de se qualifier par le biais d'un critère de performance énoncé dans les



BOXE CANADA

QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES

PROCÉDURES DE NOMINATION

directives. De ce fait et en raison des circonstances atténuantes, une évaluation complète sera effectuée pour les athlètes ayant obtenus des résultats exceptionnels lors de compétitions internationales. Suite à cette évaluation, les athlètes considérés en raison de leur résultats remarquables seront soumis à une évaluation supplémentaire de tout autres facteurs jugés pertinents afin de rencontrer les objectifs de cette politique. Ces facteurs incluent une évaluation des habiletés techniques et tactiques, la performance et la motivation par le passé, l'attitude et l'engagement, les résultats remarquables, le niveau général de forme physique, l'historique de blessures et le potentiel athlétique.

La détermination d'une circonstance atténuante sera déterminée au cas par cas. Cette détermination sera faite par le DHP et sera documentée en conséquence.

Pour le choix discrétionnaire, le DHP utilisera l'outil d'évaluation de Boxe Canada (veuillez vous référer à l'annexe #1).

8. BLESSURES

Le DHP décidera, à sa seule discrétion, des mesures à prendre si un athlète sélectionné sur l'équipe en vue de la Qualification olympique des Amériques se blesse avant la date limite de nomination fixée par le CIO où un nom spécifique est exigée pour la Qualification. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera ssujetti aux principes d'équité procédurale et de justice naturelle du droit canadien.

9. ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES

Les événements obligatoires pour les membres de l'équipe seront prévus avant la Qualification olympique des Amériques. Sous réserve de l'autorisation préalable de DHP, la participation complète (chaque séance d'entraînement) est obligatoire et en cas de manquement, ce sera entraîné le retrait de participation de l'athlète à la Qualification olympique des Amériques.

Voici les dates importantes et les lieux pour les événements obligatoires (**sous réserve de modification**) :

- Événement – Camp d'entraînement avant la Qualification olympique des Amériques : 25 avril au 6 mai 2021 / Montréal, Canada

L'objectif de ces événements est de s'assurer que les athlètes soient conformes avec les paramètres du Profil Médaille d'Or de Boxe Canada, afin d'aligner les comportements de compétition requis pour atteindre les meilleures performances internationales.

10. SUIVIT DES ATHLETES

Les athlètes sélectionnés pour la Qualification olympique des Amériques devront se conformer pleinement aux conditions de suivi strictes qui leur seront assignées par Boxe Canada menant à la Qualification olympique des Amériques. Le non-respect du suivi prescrit par Boxe Canada entraînera automatiquement le retrait de la participation en tant que membre de l'équipe de qualification aux Qualifications olympiques des Amériques.

COVID-19

Conformité totale aux protocoles Covid-19 prescrits par le groupe Covid de Boxe Canada menant, pendant ou après la participation aux Qualifications olympiques des Amériques. Le non-respect du protocole Covid-19 prescrit par le groupe Covid de Boxe Canada entraînera automatiquement le retrait de la participation en tant que membre de l'équipe de qualification aux Qualifications olympiques des Amériques.



BOXE CANADA

QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES

PROCÉDURES DE NOMINATION

11. RETRAIT D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada peut, à tout moment, retirer l'admissibilité d'un athlète pour la sélection au sein de l'équipe canadienne pour la Qualification olympique des Amériques, ou annuler la sélection a posteriori d'un athlète en raison d'un manquement actuel ou passé qui va à l'encontre du contrat de l'athlète de Boxe Canada, de l'engagement, du protocole Covid-19, des conditions de suivits qui leur sont assignées, des règlements, du code de conduite ou en raison d'un manque de participation aux événements obligatoires.

L'athlète verra son admissibilité retirée ou sa sélection annulée en tant que membre de l'équipe canadienne pour la Qualification olympique des Amériques en cas de violation de toute procédure ou politique d'antidopage de Boxe Canada, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Dans l'éventualité où un athlète sélectionné serait retiré de l'équipe après le 22 mars, aucun remplaçant ne sera sélectionné pour cette catégorie de poids.

12. NOMINATION – ENTRAÎNEUR ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Le DHP de Boxe Canada décide, à sa seule discrétion, de l'équipe d'entraîneurs et le personnel de soutien, incluant le chef d'équipe de l'équipe de soutien intégré pour la Qualification olympique des Amériques. Le personnel de soutien sera sélectionné dans le but d'envoyer une équipe capable d'assister aux meilleurs de leurs capacités les athlètes afin de monter sur le podium lors de la compétition.

13. SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLÈTES POUR LA QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES

Tout financement accordé aux athlètes sélectionnés sera conforme avec les contributions financières de Boxe Canada dans le document de nomination pour le programme de Haute Performance.

14. MODIFICATIONS À CETTE POLITIQUE

En cas de circonstances imprévues qui ne permet pas un processus de sélection juste et objectif, le directeur haute performance (DHP), en consultation avec le directeur général, se réserve le droit de prendre une décision en ce qui concerne la démarche appropriée à suivre.

15. APPELS

Un appel quant à une nomination sera assujettie à la politique d'appel de Boxe Canada, publiée sur son site Web (www.boxecanada.org)

16. ANNONCE DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La sélection de l'équipe sera faite au plus tard le 19 mars 2021. Boxe Canada annoncera la composition de l'équipe par l'intermédiaire de ses canaux de communications établis (site Web et médias sociaux). Les athlètes impliqués dans les procédures de nomination seront contactés directement le jour de la sélection de l'équipe.

17. MODIFICATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Le DHP de Boxe Canada se réserve le droit d'apporter toute modification à ce document avant la date de sélection, en raison des circonstances suivantes :



BOXE CANADA

QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES

PROCÉDURES DE NOMINATION

Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) jugés pertinents par le DHP en ce qui concerne les critères fournis par une partie externe, par exemple (mais non limité à) le comité organisateur d'un événement, Sport Canada, le CIO, le COC, l'AIBA ou tout autre organisme pertinent;

Pour corriger, clarifier ou modifier des incohérences, des erreurs ou des omissions dans les critères;

Toute modification à ce document sera approuvée par le directeur général de Boxe Canada, communiquée directement à tous les membres de l'équipe nationale Élite et publiée sur le site Web de Boxe Canada.

18. DATES IMPORTANTES

Afin de respecter la date limite pour les inscriptions fixée par le CIO, Boxe Canada a établi l'échéancier suivant dans son processus de sélection :

26 février 2021	Publication des critères de sélection pour la Qualification olympique des Amériques
19 mars 2021	Annonce de Boxe Canada quant à la composition de l'équipe
22 mars 2021	Date limite du CIO pour les inscriptions pour la Qualification olympique des Amériques
25 avril au 6 mai 2021	Camp d'entraînement avant la Qualification olympique des Amériques – Montréal, Canada
7 au 17 mai 2021	Qualification olympique des Amériques - Buenos Aires, Argentine
10 mai 2021	1 ^{er} jour de compétition
16 mai 2021	Dernier jour compétition
19 mai au 1 ^{er} juin 2021	Confirmation des quota pour les Amériques

ANNEXE 1



BOXE CANADA
QUALIFICATION OLYMPIQUE DES AMÉRIQUES
PROCÉDURES DE NOMINATION

Outil d'évaluation de Boxe Canada

Les athlètes admissibles pour le choix discrétionnaire seront évalués par le directeur haute performance (DHP) selon l'outil d'évaluation ci-dessous :

Barème :

Note	Évaluation
0	Inacceptable ou inexistant
5	Calibre moyen; ce qu'on attend d'un athlète de l'équipe nationale
10	Calibre mondial; une modèle à suivre

Grille de pointage:

APTITUDES DE BOXE (70%)	NOTE (0-10)	
Performances aux épreuves internationaux faisant parties du programme de haute performance (PHP)		
Aptitude technique		
Aptitude tactique		
Chances de médaille aux Olympiques pendant le cycle quadriennal en cours		
Chances de médailles aux Olympiques au prochain cycle quadriennal		
Chances de médailles aux Championnats du monde pendant le cycle quadriennal en cours		
Progression globale des aptitudes de boxe depuis 12 mois		
Note totale	/70	/70%
ATTITUDE (30%)	NOTE (0-10)	
Influence positive sur le climat de l'équipe		
Communication des plans et des données d'entraînement avec Boxe Canada		
Communication avec Boxe Canada		
Participation à l'épreuve de Boxe Canada et résultats obtenus		
Prise en main de sa personne et de ses résultats		
Progression de l'attitude depuis 12 mois		
Respect des politiques et des normes de Boxe Canada		
Note totale	/70	/30%
TOTAL (100%)		

Si le DHP est incapable d'évaluer un aspect, celui-ci n'est pas noté et est exclu du calcul de la note moyenne. Il tiendra compte du Profil Médaille d'Or et des documents partagés par l'athlète à Boxe Canada (ex : plan d'entraînement annuel et évaluation mensuelle de l'athlète) dans son analyse de sélection discrétionnaire.